

## THEMATIQUE N°2 : Consommation d'espace, formes urbaines, renouvellement urbain, et densité, déplacements

### QUESTION 2.1 COMMENT ACCUEILLIR 2000 HABITANTS SUPPLEMENTAIRES ?

#### PADD : orientation n°10

Dans le cadre de la mise en œuvre du PLU, la consommation d'espace s'effectuera :

- en extensions urbaines très limitées, notamment en compensation de surfaces devenues inconstruisibles dans le PPRN, réservées à des projets d'intérêt général : logements aidés (locatifs ou en accession sociale), zones d'activités économiques (artisanales ou commerciales) ou constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif,
- en comblement de dents creuses en optimisant leur urbanisation notamment par la constitution de réserves foncières,
- en renouvellement urbain.

Dans un objectif de développement durable, la réduction de la consommation d'espace est fixée à 20% par rapport à la consommation 2006-2016

les projets d'urbanisation resteront globalement dans les enveloppes urbaines actuelles, ils consommeront éventuellement, mais de manière limitée, des zones NA des POS voire quelques espaces en zone NC mais sans empiéter sur les zones naturelles

dans les enveloppes urbaines, on privilégie le renouvellement urbain, on utilise à bon escient le résiduel constructible et on utilise des outils pour maîtriser l'urbanisation

#### Sur les nouvelles opérations de construction de logements :

conserver la densité des parcelles concomitantes : plus dense en centre-bourg et moins dense en périphérie (zones UB et secteurs limitrophes)

On envisage une densité plus forte uniquement sur les opérations publiques de logement

garder la « physionomie » (la morphologie, le velum urbain) actuelle des villages, conserver l'architecture actuelle

rendre obligatoire un pourcentage d'espaces verts ou de pleine terre pour faciliter la gestion des eaux pluviales